



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

13 octobre 2007

Manifestation nationale à Paris : droit à la santé, dans la vie, au travail, en retraite

Le départ anticipé à la retraite, pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, est l'objet d'une négociation entre les organisations syndicales de salariés et d'employeurs. Le gouvernement organise une conférence sur les conditions de travail au mois d'octobre. La Cgt participera à ces rendez-vous pour défendre votre droit à la santé, tant dans la vie, qu'au travail, qu'en retraite.

Deux associations, la Fnath et L'Andeva appellent à participer à une manifestation nationale à Paris le 13 octobre 2007. La Cgt se joint à cet appel.

Ensemble, exigeons l'indemnisation intégrale des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles et une politique de prévention des risques professionnels à la hauteur des enjeux de santé publique.

La Cgt entend aussi agir pour s'opposer aux franchises médicales et à la Tva sociale et pour une autre réforme du financement de la Sécurité Sociale.

L'exposition aux bruits, aux produits chimiques, à la chaleur, le port de charges lourdes, les nouvelles formes de management et d'organisation du travail, les résultats qui sont attendus de vous sans vous en donner les moyens, ont des conséquences sur votre santé et sur la situation financière de la Sécurité Sociale. La Cgt estime leur coût à 80 milliards d'euros.

Pourtant on vous fait payer cher le déficit de la Sécurité sociale alors que les employeurs sont tenus à « une obligation de sécurité de résultat » à l'égard des salariés.

Agir pour faire connaître et faire reconnaître la réalité du travail

Le patronat aujourd'hui masque les réalités du travail et ses conséquences pour les salariés.

Pourtant, une enquête du ministère du travail montrait en 2006 qu'entre 1998 et 2005 l'intensi-

fication du travail restait à un niveau très haut et que cette pression continuait à s'aggraver pour les ouvrier(e)s et employé(e)s. L'charge mentale supportée par les salariés s'est élevée et s'est accompagnée d'une dégradation des conditions physiques de leur travail

Pourtant, une conférence de presse de la sécurité sociale, le 30 janvier 2007 révélait 11 000 à 23 000 nouveaux cas de cancers attribuables aux expositions professionnelles alors que seulement 2 059 sont reconnus par la Sécurité sociale en 2005.

Pourtant, les enquêtes menées ces dernières années par les services de l'état révèlent une sous déclaration massive des accidents du travail organisée par certains employeurs.

Pourtant, les inégalités d'espérance de vie continuent de s'accroître en même temps que s'allonge la durée de vie.

La Cgt veut que cette réalité soit connue et reconnue. Elle veut que cette réalité change. Elle propose :

- ➡ une réparation synonyme de justice :
 - ➡ les victimes du travail doivent être indemnisées par la prise en compte de la totalité des préjudices subis,
 - ➡ la retraite anticipée doit être préservée pour les victimes de l'amiante.
 - ➡ la reconnaissance dans tous les régimes, d'un droit à départ anticipé en retraite pour les salariés qui ont exercé des travaux pénibles et astreignants.
- ➡ de développer la prévention dans les entreprises pour supprimer les risques professionnels. Des droits nouveaux, des moyens doivent être mis à la disposition des salariés, des Chsct de sites créés dans tous les bassins d'emplois ;
- ➡ de réactiver le droit d'expression des salariés et d'imposer le droit et la négociation sur l'organisation du travail ;
- ➡ un système de financement des accidents de travail et des maladies professionnelles qui incite les employeurs à la prévention.

Agir pour le financement de la Sécurité sociale

Le gouvernement veut instaurer des franchises qui vont faire payer ceux d'entre nous qui sont les plus malades et développer les inégalités dans l'accès aux soins.

La Cgt défend, elle, un principe : l'accès aux soins ne peut être subordonné aux revenus du malade.

Le gouvernement envisage un financement de la Sécurité Sociale par la Tva dite « sociale » qui ferait

payer les consommateurs et dédouanerait les employeurs de leur responsabilité.

La Cgt considère qu'on ne peut pas fonder l'avenir de la Sécurité sociale sur l'accroissement de la Tva qui serait inégalitaire et injuste.

D'autres réponses existent !

Le problème principal de financement est lié à la trop faible croissance de l'activité, de l'emploi et des salaires. Un point de plus de croissance du Pib et de la masse salariale, c'est 22 milliards d'euros de richesses supplémentaires et 6 milliards d'euros de recettes pour la Sécurité Sociale.

La priorité doit donc être donnée à une politique économique qui favorise la croissance.

Pour cela, il faut une réforme de la contribution des entreprises à la Sécurité sociale. Est-il normal qu'une entreprise qui licencie contribue moins au financement de la Sécurité sociale qu'une entreprise qui embauche ? Est-ce normal que dans certains secteurs (finances, énergies, industrie pétrolière...), les cotisations des employeurs soient deux ou trois fois plus basses par rapport à la richesse produite que dans d'autres (mécanique, métallurgie, services aux particuliers, hôtel, café, restaurant...) et cela parce qu'elles emploient moins de salariés ? Les exonérations de cotisations sociales actuelles, accordées aux employeurs, qui coûtent 25 milliards d'euros à la Sécurité Sociale ne sont pas la bonne réponse à ces disparités.

La Cgt propose une modulation des cotisations en fonction du secteur d'activité et de la gestion de l'emploi. Elle avance la revendication d'un taux majoré de cotisation pour les entreprises qui multiplient les emplois précaires et réduisent leur masse salariale.

Elle réclame une contribution assise sur les revenus financiers des entreprises qui ne contribuent en rien à l'équilibre des comptes sociaux.

Ensemble, pour défendre votre droit à la santé, dans la vie, au travail, en retraite.

Tous à la manifestation du 13 octobre 2007.